

Breizh Breizh

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

YUN EVIT AR YEZH



Tost da 2 000 a dud a oa e Kemper d'ar 6 a viz Meurzh o vanifestiñ evit ma sino ar Stad C'Hall Karta ar Yezhoù Europat.

Pemzektez a-raok e oa bet kroget gant ur yun e Pondi, Kemper ha Sant Nazer. e-touez an 12 yuner e oa 4 ezel eus UGB : Perig an Danteg, Jan-do Robin, François Louis ha Laorañs Motrot.

N'eo ket tizhet ar pal c'hoazh avat. N'eo ket echu ar stourm eta. Kenderc'hel a ra ar c'huzulioù evit ar Garta da labourat.

PENNAD STUR

--- NI A ZALC'HO ---

1.- Goulennet em boa, e Bodadeg-Veur Karaez, bezañ disammet eus ma c'harg kadoriad. N'eus bet den ebet da gemer ma flas. Ezhomm em befe bet distanañ un tamm, koulskoude. Gortozet e vo c'hoazh, rak ne c'hellomp ket leskel deskadurezh ar brezhoneg hep difennerien aozet kenetrezo na chom hep urzhiañ ar stourm. Neuze ezh on un ... ez ez-prezidant, evit ur pennad c'hoazh. Heñvel eo ar Burev, kavet e vo roll an dud zo ennañ amañ war-lerc'h. Met goul a reomp gant pep hini kemer darn eus hor c'hargoù; e-giz-se e vo skañvoc'h labour ar Burev hag efedusoc'h hon obererezh.

NEVENTI

2.- Gant ar votadeg diwezhañ eo bet cheñchet stad ar politike-rezh er Frañs hag, alese, hor stourm. N'ouzomp netra war menozioù ar gouarnamant na re ministr nevez an Deskadurezh e-keñver ar brezhoneg. Sur, n'eo ket o frederi kentañ. N'eo ket ken-nebeut abalamour ma oar komz bearneg François Bayrou e vo digoroc'h e spered a-zivout hor yezh ha re ar pobloù gwasket all. A-benn gouzout e soñj e vo skrivet dezhañ hep dale.

O c'hortoz e talc'homp gant hor stourm evit ma vo sinet Karta europat ar yezhoù minorelezet, ha klask a reomp ivez lakat ar rektor da gas da benn raktres diorroadur deskadurezh ar brezhoneg prometet gant Lang. Bez' ezh eus bet e Roazon un trede bodadeg, d'ar merc'her 14 a viz Ebrel, diwar-benn ar bruderezh d'ober evit ar brezhoneg, lec'h ma oa Anna Ar Beg e anv U.G.B. E Bro-Naoned eo bet savet ur bodad labour, daou zen U.G.B. ennañ, ha sinet e vo un emglev ("protocole") hep dale.

Savet eo bet hor c'hevredigezh pa 'zh eo deuet ar socialisted e penn ar Stad, rak n'hon oa ket fiziañs en o fromesaou. N'hon eus ket muioc'h en tu dehou eget en tu kleiz. Diaes eo bet gwellaat statud ar brezhoneg, chom a ra kalz d'ober. Diaesoc'h e vo marteze gant ar vistri nevez, ken niverus o deputeed ha diwar-se, kudenn ebet evito e-pad bloavezhioù, daou d'an nebeutañ ...

Boaz omp d'an diaezamant. N'eo ket ar mare da deurel an treber war-lerc'h ar billig. Ema ar grampouezhenn war an tan. Greomp war he zro betek ma vo poazh ha lipous.

Tugdual KALVEZ

BUREV BROADEL U.G.B.

1992-93

- Prezidant : Tugdual KALVEZ _ Ar Grec'henn Avel _ 56250 SANT-NOLV (97-45-45-17)
- Sekretour : Yann-Glaod MORVAN _ 34, straed Theaudais _ 35780 ARVOR-DINARZH (La Richardais) (99-88-50-79)
- Ad-Sekretourez : Anna AR BEG _ 5, allez Ar Gacet _ 35200 ROAZON (99-53-56-34)
- Teñzorere : Mark KERRAIN _ 42, straed Al Lireu _ 35136 SANT-JAKEZ-AL-LANN (99-30-22-89)

IZILI hag o c'hargoù

- Kentañ Derezh : Jañdo ROBIN _ Koad Gourc'hant Bihan _ 22700 LOUANEG (96-48-01-54)
- Skolioù Kristen: Yann TALBOT _ Presbital, straed Reims _ 22110 ROSTREN (96-29-01-55)
- Sekretourva Emglev evit ar Brezhoneg (pal: lakat ar Stad C'hall da sinañ Karta europat evit ar yezhoù minorelezet) : François LOUIS _ 29, straed ar Peoc'h _ 56300 PONDY (97-25-46-21)

DESKIÑ BREZHONEG E-PAD AN HANV

Setu amañ ar stajoù brezhoneg zo bet kemennet dimp :

- eus ar 7 d'an 13 a viz Gouere :

CRASH-COURSE e SKOL-VEUR ROAZHON II, holl liveoù. Titouroù digant SEFOCEPE, Campus de la Harpe, avenue d'île de France 35044 ROAZHON.

- eus an 18 d'ar 24 hag eus ar 25 d'an 31 a viz Gouere

KAMP ETREKELTIEK AR VREZHONEGERIEN, e SKAER. Ur bloavezh mat a studi da vihanañ. KEAV 22 hent Mouliouen 29000 KEMPER

- eus an 8 d'ar 15 hag eus ar 15 d'an 22 a viz Eost :

Holl liveoù. En OALED TREGLOU 29870 LANNILIZ.

KARTA AR YEZHOU EUROPAT

PREZEGENN KEMPER D'AR 6 A VIZ MEURZH (Jean Do ROBIN e anv Emglev Evit ar Brezhoneg)

Trugarekaat a reomp a greiz kalon an holl re a zo deuet eus pemp korn Breizh -hag eus pelloc'h c'hoazh- da gemer perzh er vanifestadeg-mañ.

Trugarekaat a reomp dreist-holl an holl re o deus galvet d'ar vanifestadeg-mañ pe harpet hon stourm e-pad ar sizhuniou tremenet, nag e vijent kevredigezhioù sevenadurel, sindikadoù, strolladoù politikel, dilennidi pe hiniennoù tomm o c'halon d'hor yezh ha d'hor fersonelezh. N'omp ket evit embann amañ ar roll klok anezho, ken niverus emaint. Fellout a ra din memestra menegiñ un darn dioute.

En o zouez Kuzul Rannvro Breizh, ar 5 Kuzul Meur eus Breizh, ar C'Huzul Ekonomikel ha Sokial, Kuzulioù ker a leizh evel re Douarnenez, Lannuon, Naoned, Kemper, Sant-Malo, An Oriant, Roazhon, Sant-Brieg, Pondi, Rostren, Kombrid.

Maered : Montroulez, Loudieg, An Arvor, Plougouk, Silieg, Biui, Pont Skorv, Skaer, Lann Er Stêr, Kawan, Louaneg, Speied, Rêiben, Guilers, Plouvagor....

Sindikajoù : UD-CGT, CFDT Breizh, CFDT Kerne, FGA-CFDT, SGEN-CFDT, CFDT-PTT, SBAM, Syndicat Occitan de l'Enseignement, SPELC 56.

Kevredigezhioù : SAE, Diwan, APEEB, UGB, SAB, Emglev ar Vro Vigouden, Kanevedenn, Ijin, Gwezenn, Sav-Heol, Daoulagad Breizh, Dihun 56, Comité Mosellan pour le Francique, Dastum, Dremmwel, War 'r Leur, Kendalc'h, Bertagn Galez, CUAB, Al Liamm, Skolig al Louarn, Spered Ar Yezh, Kerlenn Pondi, Kafé Bara Amann, Dor Zigor, Deskamp, Dastum.

Strolladoù : UDB, Emgann, POBL, Frankiz Breizh, Ar Re C'Hlas, GE, LCR, PCF, Fulor, Une Autre Gauche, La Gauche Autrement.

Diskouel a ra splann an niver a dud a zo ac'hanomp hirie penaos n'eo ket c'hoazh ar Vretoned na diskalonekaet gant gwask ha troioù kamm ar Stad C'Hall, na touellet gant diskleriadennoù goullo o klask kuzhat an dismegañs.

.../

Diskouel a ra ivez youl start ar Vretoned da zifenn o yezh, o sevenadur, o fersonelezh ha pa vijent taget war veur a dachenn all -ken pouezus all anezhe- evel hini al labour pe ar bezañs pemdeziek.

Rak ouzhpenn hor yezh, met stag ouzh hor yezh, hor bro an hini eo a vez taget : dismantr al labour-douar, dismantr hor yezh, efedoù an hevelep politikerezh int tout : hini ur stad ha n'eo ket evit gouzañv e c'hellfe ar pobloù o vevañ war he zachenn merañ o buhez hag o dazont kant gwech gwelloc'h eget na ra hi.

Evit ma vo anavezet hor yezh ha roet deomp ar gwir d'he deskifi ha d'ober ganti war gement tachenn ar vuhez foran emaoamp amañ hirie.

Gwir eo.

Met pelloc'h e kas ar stourm-mañ e gwirionez :

- ur stourm evit an demokratelezh wirion eo ivez : penaos kompren eta e vije nac'het gant ur skipailhig Jakobined, -ministri ha kargidi uhel- ar pezh a vez goulenet a-unvouezh gant hogozik holl dilennidi Breizh abaoe mizioù ?

- ur stourm evit ar justis an hini eo c'hoazh pa soñjer ne vije james bet degemeret Emglev Maastricht gant keodidiz Bro C'Hall hep mouezhioù ar Vretoned hag an Elzasianed.

Peseurt unvaniezh europat 'ta amañ ar stad c'hall o tifenn -hag hervezi, honnezh o sachañ war ar stadoù all- p'emañ hirie e touez ar re zivezhañ a nac'h sinañ un destenn hag a zo anezhi ur gammed ouzhpenn war-zu an unvaniezh-se. Rak, abaoe m'eo bet kinniget Karta ar Yezhoù minorelaet da stadoù Kuzul Europa evit ma sinfent anezhi, 12 anezhe o deus her graet dija. Reoù all a zo war-bouez hen ober.

Daoust hag eñ e vo ar Stad C'Hall an hini diwezhañ... N'omp ket pell d'her grediñ e gwirionez, pa oulomp he deus gortozet tost da 30 vloaz kent sinañ diskleriadur hollvedel gwirioù mab den, pa oulomp n' he deus ket sinet ar 27vet mennad eus Emglev Etrevroadel diwar ar gwirioù keodedel ha politikel, hag an 30vet mennad eus kevrad ar Broadoù Unanet diwar gwirioù ar vugale.

Termal ne rafe ken a gred deoc'h ? Evit abegoù teknikel, armerzel, pe arguzenn diwezhañ -peogwir e vije un dislavar etre ar Garta ha bonreizh Bro C'Hall ?...

Tamm ebet : Enebiñ an hini eo he deus graet a viskoazh hag amañ o klask ober c'hoazh, klañv he spered gant ar spont tarzhañ a vildamm adal ma vo anzavet ganti ez eus tud o komz estreget ar galleg war he zachenn ! Na dister he fiziañs enni hec'h-unan neuze ! Ha penaos fiziañ-ni en ur framm ken rividik, disec'het, troet warnañ e-unan ; en ur ger : DIAMZERET.

.../

Sur omp koulskoude e vo sinet ar Garta un deiz bennak - abred pe ziwezhat- Met da ziwall a zo c'hoazh p'emañ bremañ ar Stad C'Hall, kazi rediet da sinañ, o klask stagañ d'he sinadur harzoù a lemfe kalz eus he zalvoudegezh diganti.

Sed aze perak e tiskleriomp sklaer penaos n'eo ket echu hor stourm -ha pell a-se zoken ! Kregiñ ne ra ken. Goulenn a reomp diganeoc'h, ur wech distroet en ho parrez derc'hel ganti diehan : Sevel kuzulioù lec'h n'eus ket c'hoazh, mont da c'houlennata danvez-dilennidi e kement bodadeg foran aozet gante, kas mennadoù d'ar Ministr Kentañ ha kement tra bras pe vihan a c'hello rediñ kalifed Pariz da seveniñ d'hor gwir, rediñ anezhe da sinañ Karta Europa ar yezhoù minorelaet hep tamm harz ebet.

Bevet ar brezhoneg. Bevet Breizh !

Sekretour Emglev Evit ar Brezhoneg : F. LOUIS 29 st. ar Peoc'h 56300 PONDY

EMGLEV EVIT AR BREZHONEG
OUI à la Charte Européenne



Tost da 2 000 den e straedoù KEMPER

GER AN TEŢZORER

D'ar gouleñ "Pet ezel zo gant UGB?" e respontan "68 hirie". Rak hervez statud hon aozadur eo ret d'an nen paeñ e skodenn evit bezañ ezel.

Koulskoude e vo kaset ar C'HANNADIG-mañ da dremen 120 a dud a zo bet ezel d'ur mare bennak, kement ha diskouez dezhe e talc'h UGB da labourat. Kasadenn paeet gant ar re o deus kaset o skodenn eta.

Perak ne bae ket an holl o skodenn ? Lod a "ankoua" marteze. Lod all avat, anat deoc'h, ne fell ket dezhe ken he reiñ.

Hemañ peogwir ne vez ket kavet a-walc'h a zanvez kelenn e-barzh ar C'Hannadig. Ar gwir zo gantañ : re nebeud a vez resevet ganimp. Ma vefe kaset un dra bennak gant an holl e vefe peadra d'embann kaieradoù danvez-kelenn evit ar c'hentañ hag evit an eil derez. Ur wech ouzhpenn eta e lavarimp : Gortoz a reomp ho kasadennoù.

Hennezh n'eo ket plijet gant ur pennad (skrivet gant ur c'heleñner brezhoneg eveltañ) embannet daou pe dri bloaz zo bremañ. N'ouzon ket ha plijet e vez gant kement pennad a vez embannet er gazetenn a bren bemdez. Met ma kemerfe ar boan da skrivañ e soñj a-zivout ar c'hannadig e c'hallomp asurif dezhañ e vo embannet.

Lod all a gav efedusoc'h o sindikad eget UGB evit difenn kelenn ar brezhoneg. Karout a rafemp gouzout hiroc'h diwar-benn an efedusted-se evit he c'hemenn d'an holl. N'on ket evit krediñ eo un arguzenn implijet div wech, evit chom hep paeñ skodenn ebet, d'an eil pe d'egile.

Ha n'on ket evit krediñ ivez e soñjfe darn n'o deus ket da ademezelañ ken, peogwir goude bezañ tennet gounid un tamm bennak eus labour UGB, ne c'hellont ket bezañ sikouret e-z-perzonen ken, pa'z eo bet tizhet ganto ar post pe ar statud a c'hortozenet.

Ar geleñnerien vrezhoneg zo tud a stourm evit o yezh. seul greñvoc'h e vint, seul welloc'h e stourmint.

En Unvaniezh emañ an nerzh.

Mark KERRAIN

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

Skodenn-vloaz : 100 lur (da vihanañ) da gas d'an teñzor, Mark KERRAIN, 42 straed al Lireu 35136 SANT JAKEZ AL LANNEG

Savet e oa bet ar pennad-mañ a-benn bodadeg ar "C'Huzul evit ar Yezh" a oa bet dalc'het d'an 20 a viz Genver 1993 e -7-
Rektordi Roazhon.

UNION BREZHONEG
"Douarenn" 21, straed an Tier-Barn 56 000 Gwened

FORMATION DES ENSEIGNANTS DE BRETON

OBJECTIFS A COURT TERME

1993-2000

Trois questions nous paraissent devoir être réglées à court terme : 1.- la formation d'instituteurs bilingues ; 2.- la définition d'un nouveau statut assurant l'existence et l'avenir des écoles Diwan ; 3.- la définition de règles de fonctionnement adaptées des classes bilingues et la question des postes d'instituteurs .

L'Union des Enseignants de Breton insiste, ici, surtout sur la formation des professeurs des écoles et demande la mise en place d'une véritable filière de formation d'instituteurs bilingues, avec détermination d'un quota annuel répondant aux besoins .

1.- LA FILIERE BILINGUE :

Partant de l'idée qu'il n'est pas déraisonnable d'envisager, d'ici à la rentrée de septembre 2000, l'implantation progressive d'une filière bilingue, sinon dans chaque canton, comme nous l'avons dit lors de la réunion inaugurale du Conseil Consultatif des Langues et Cultures Régionales, du moins dans chaque secteur de collège de 300 élèves ou plus, ayant approfondi depuis notre réflexion sur le plan de la faisabilité, nous avons calculé le nombre d'instituteurs nécessaires à une telle perspective .

Sachant qu'une filière bilingue dans le premier degré représente 2 classes maternelles et 4 classes primaires, en comptant 20 élèves par classe en moyenne, nous aurions 120 élèves dans une école bilingue du premier degré .

Dans les collèges, cela donnerait une filière par secteur de recrutement de ces établissements de 300 élèves au moins ...

Au total, l'effectif des élèves dans les quatre départements de l'Académie (sans y intégrer la Loire-Atlantique, le 5e département breton, où Diwan a pourtant commencé à s'installer, à Nantes et à St-Nazaire...) serait :

Finistère	120 élèves X 30 collèges	= 3.600
Côtes d'Armor	120 X 10	= 1.200
Mor-Bihan	120 X 10	= 1.200
Ille-&Vilaine	120 X 2	= 240
TOTAL		6.240 élèves

En fixant le dédoublement de classe à 20 élèves, comme nous le demandons, il faudrait : $6.240 / 20 = 312$ enseignants en l'an 2000 . 27 sont déjà en poste . 285 restent à former en 8 ans, soit 36 enseignants bilingues par an .

Cette estimation apparaît être un objectif raisonnable, quand on sait que Diwan a entre 15 et 20 élèves-maîtres en formation chaque année . L'enseignement privé se lance, lui aussi, depuis deux ans, dans la création de classes bilingues . Il est probable que la demande se fera également jour en Loire-Atlantique, dans des proportions identiques à celles d'Ille-&Vilaine ... Dans ces perspectives, pour répondre aux besoins des trois ordres d'enseignement (public, privé, Diwan), c'est bientôt 60 postes qui seront nécessaires . Restons-en, toutefois, à notre hypothèse basse .

Nous proposons que 20 postes soient offerts au concours de l'I.U.F.M. et que les 16 autres relèvent de la formation continue, ce qui revient à former 4 enseignants par an et par département dans l'Académie . Pour cela, il faut que chaque département propose au minimum un stage de trois semaines de formation linguistique tous les ans aux instituteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances du breton . Des stages longs de 6 semaines (il y en a déjà eu de 12 semaines) sont également à étudier, de façon à permettre à des instituteurs bretonnants d'accéder à des postes d'enseignement bilingue .

2.- L'I.U.F.M. :

2.1.- Afin de pouvoir recenser sans ambiguïté les candidatures à une formation à l'enseignement du ou en breton à l'école primaire, nous demandons que la mention suivante figure en clair sur les dossiers de candidature à l'admission en PE 1 :

« Etes-vous candidat(e) à une formation vous préparant :

- a)- à l'initiation des élèves à la langue bretonne dans le cadre de l'enseignement classique monolingue ?
 - b)- à la préparation des épreuves spécifiques de breton au concours d'entrée à l'I.U.F.M. et à la prise en charge d'un poste de Professeur des Ecoles bilingue (breton-français) ?
- Dans le second choix, en cas de succès au concours, le (la) candidat(e) s'engage à postuler aux postes bilingues ouverts à candidature au terme de sa formation .

2.2.- Les dossiers des étudiants demandant à entrer à l'I.U.F.M. feront l'objet d'un traitement spécifique, indépendamment des autres candidatures, de façon à pourvoir l'I.U.F.M. en un nombre d'étudiants (40) à la hauteur des besoins recensés en aval de cette formation (20 professeurs des Ecoles bilingues par promotion) . Rappel de la promesse de M. le Recteur d'Académie à une délégation de notre Union, lors de la dernière audience qu'il nous a accordée .

2.3.- La première année sera largement ouverte à tous les candidats ayant les diplômes requis, de telle sorte qu'on puisse en sélectionner 20 (minimum nécessaire) au concours .

2.4.- Une bourse d'étude sera accordée à tous les candidats de la filière bilingue breton-français, de telle sorte qu'on puisse les réunir au centre de formation de St-Brieuc, sans qu'ils connaissent de difficultés de transport ou de logement . Ce regroupement contractuel est nécessaire pour l'efficacité de la formation des intéressés . La Région et les Départements seront sollicités pour accorder le complément de bourses nécessaires .

2.5.- Au concours externe, il est décidé :

- a)- l'introduction d'une épreuve écrite de breton, s'ajoutant à celles de français et de mathématique pour l'admissibilité (1e partie) ;
- b)- la création d'une épreuve facultative orale ;
- c)- le maintien de l'épreuve optionnelle écrite de breton, ces deux dernières comptant pour l'admission (2e partie) .

2.6.- Formation en breton portée à 200 heures par année et organisation de l'emploi du temps, sur le site de St-Brieuc, de telle sorte que les candidats instituteurs puissent suivre les cours de C.A.P.E.S. de breton .

3.- MATERIEL PEDAGOGIQUE :

3.1.- Mise sur pied à la rentrée 93 d'un centre d'édition spécialisé au C.D.D.P. de St-Brieuc et dotation en moyens et personnels nécessaires à la publication du matériel pédagogique dont les classes bilingues ont un urgent besoin, nombre de manuscrits étant en attente d'éditeur . Cf. le projet de coédition du matériel pédagogique de Diwan . Une décharge de service sera accordée aux professeurs de breton des sections bilingues des collèges, pour participation à l'élaboration de matériel pédagogique .

3.2.- Un accord sera négocié entre le Rectorat et F.R.3 Bretagne, afin que l'utilisation des émissions télévisées en breton soit possible dans les classes (édition de séries de cassettes documentaires) .

4.- SECOND DEGRE :

4.1.- C.A.P.E.S. de breton : rendre le C.A.P.E.S. de breton monovalent, en réduisant la part optionnelle à 20% du coefficient et en remplaçant les quatre options existantes par une option de culture bretonne (histoire, littérature, arts, etc), les étudiants actuels ne menant que des études spécialisées de breton, à l'opposé des candidats précédents qui étaient déjà enseignants d'une autre matière .

4.2.- M.A.F.P.E.N. : mettre sur pied des stages longs (3 mois minimum) de formation en breton de professeurs des diverses matières enseignées dans les classes bilingues du secondaire .

4.3.- Prévoir de porter l'horaire de breton à dix heures dans les filières bilingues des collèges. La mise en oeuvre du point précédent permettra cette réalisation.

4.4.- Brevet des collèges : introduire une épreuve de breton et une épreuve en breton dans l'une des matières étudiées dans les classes bilingues des collèges.

Janvier 1993

Pour Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg,

Jean-Dominique ROBIN
Secrétaire au Premier Degré

Tugdual KALVEZ
Président

Un conseil consultatif pour les langues régionales

O.F. 21/1/93

Breton et gallo : on manque de profs

Le breton — et le gallo — ont leur petit parlement à un conseil consultatif mis en place hier à Rennes par le recteur d'académie Herbert Maisi. Avec un membre marquant : l'auteur du Cheval d'Orqueul, Pierre-Jakez Hélias. Et une urgence au programme : former des enseignants.

Le breton avait droit de cité dans les couloirs du rectorat d'académie, hier à Rennes. Venus du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan, les représentants d'une dizaine d'associations de promotion de la langue et de la culture bretonnes entouraient Pierre-Jakez Hélias. Per Denez, le président du conseil culturel de Bretagne, Francis Favereau, auteur d'un récent dictionnaire breton-français et franco-breton déjà épuisé, ou Dominique Laurent, le chercheur bretonais qui a réhabilité le Sarraz Denez, tous sont appelés — aux côtés des inspecteurs d'académie, des représentants des conseils généraux et du conseil régional, des deux universités enseignant le breton, Brest et Rennes 2, et des responsables diocésains de l'enseignement catholique — à faire vivre une instance de concertation pour lancer et suivre la réalisation d'un plan d'enseignement du breton voulu par le ministre de l'Education nationale et de la Culture, Jack Lang. Comme dans les autres académies concernées par une langue régionale.

Une filière scolaire bilingue

Souhaites aussi bien au rectorat que du côté des élus bretonnais, cette instance, à laquelle Herbert Maisi, aura trois objectifs : améliorer l'information sur l'offre d'enseignement des langues régionales ; « au-delà des chapelles et des villages, pour donner un vrai statut aux deux langues régionales » ; Un groupe va se mettre tout de suite au travail. Deuxième objectif : mieux ajuster l'offre et la demande d'en-



Pierre-Jakez Hélias auprès du recteur Herbert Maisi : le Cheval d'Orqueul poursuit son œuvre de réhabilitation de la langue bretonne.

seignement. Et en assurer le suivi pédagogique.

De ces objectifs, c'est de loin le second qui pose le plus de problèmes. Dispersées sur les quatre départements de l'académie de Rennes, les classes de breton ne correspondent pas toujours à la demande des familles. Parce que les critères de l'Education nationale et les impératifs de bonne gestion ne permettent pas de mettre un enseignant pour quelques élèves. Dès lors, comment assurer à un élève qui a commencé le breton en début de primaire, qu'il pourra continuer jusqu'à la fin du cycle et trouver ensuite une classe de collège ?

C'est l'objectif de la directive du ministre au recteur : trouver des solutions, en y associant les collectivités locales, les familles et les enseignants. « Il nous faudra constituer des réseaux de classes » estime le recteur.

Formation à l'IUFM de Saint-Brieuc

Autre problème du côté des enseignants la création d'une filière complète d'études universitaires de breton, achevée par la création du DEUG, il y a quatre ans, n'a pas donné jusqu'ici le potentiel d'enseignants nouveaux attendus. Et souvent les choix de l'académie de Rennes, réalisés par la création du DEUG, ont été critiqués. Dès la rentrée prochaine des postes leur seront réservés à l'entrée de l'IUFM, avec une épreuve d'admissibilité en breton.

L'IUFM de Saint-Brieuc pourra devenir le lieu de formation de tous les enseignants de breton, y compris pour les écoles Diwan, appelées à choisir enfin un statut : soit l'intégration, soit le contrat d'association type le Debré. Avec le Centre départemental de documentation pédagogique, l'IUFM de Saint-Brieuc pour-

rait devenir l'outil de réalisation des manuels pédagogiques. Si le conseil régional accepte de participer au financement de cette activité.

Dernière chance

« L'école deviendra le dernier lieu où les jeunes pourront encore s'impregner de breton, note Pierre-Jakez Hélias, car il y a de moins en moins de familles ou villages où on le parle. Le prof de latin-grec qui a donné ses lettres de noblesse au breton, en le proussant dans la littérature, en lançant les lectionnaires dans la presse et les émissions de télé en breton veut encore défendre « cette belle langue, sermoine d'une culture du peuple qui était aussi bretonne que celle des résistants. »

Désir EUGÈNE.

153, rue Saint-Malo - 35042 Rennes cedex - Tél. 79 54 04 44 - Fax 79 54 04 00

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

Le Directeur de l'IUFM
JP. Gabonreau

« Le département de formation ne manquera pas, en fonction des problèmes abordés et chaque fois qu'il le jugera utile, de faire appel à des compétences extérieures ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Président,

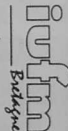
J'ai l'honneur de vous être averti que j'ai bien reçu le texte relatif à vos propositions concernant la formation des enseignants de breton.

Dans le prolongement des travaux du conseil consultatif des langues et cultures régionales, j'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Recteur, le 20 Janvier 1993, l'avis du département de formation Langues et Cultures Régionales, le 3 Février 1993.

Schellec, A-40 VG
Ardre suivie par B. QUERE

Le Directeur de l'IUFM de Bretagne
T. Kalvez
Président de l'union des enseignants de breton.

Rennes, le 10 Mars 1993



UNVANIEZH AR GELENNERIEIEN BREZHONEG

An Douarven 21, 104 rue de la Basse, 35000 Rennes

Le 28 Janvier 1993

M. Herbert MAISI,
Recteur d'Académie
96, rue d'Antrain
35040 RENNES

Monsieur le Recteur,

J'ai appris qu'une enquête avait été faite au site de l'Université de Bretagne Occidentale par le Président de l'Union des Enseignants de breton par des cours de breton. « Vingt et y étaient inscrites et ils s'étonnent que rien n'ait encore été mis en place, alors que plus de la moitié de l'année scolaire est déjà scolarisée ».

La direction de l'établissement semble en reporter l'initiative pour l'année prochaine, quand il aura donné satisfaction et sous quelle forme.

Vous savez l'urgence de former des instituteurs, capables d'enseigner le breton, mise en évidence encore récemment lors de la première réunion de la Commission Consultative pour l'Enseignement de la Langue et de la Culture Bretonne de la formation des enseignants, au sein de la Direction de la formation et de l'emploi, pour répondre au vœu de ces futurs professeurs des écoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Tugdual KALVEZ
Président

153, rue Saint-Malo - 35042 Rennes cedex - Tél. 79 54 04 44 - Fax 79 54 04 00

Reçu le - 3 AVR. 1993

LE RECTEUR

à

Mme chargée du dossier : M. CHAIGNAUD

Téléphone : 7920

Service : DOS/SE/BC/CL

Objet : Enseignement des Langues Régionales

J'ai l'honneur de vous faire connaître les décisions que j'envisage de prendre en ce qui concerne l'enseignement du BRETON et du GALLO dans l'Académie pour la rentrée 1993.

En premier lieu, la présente circulaire comporte en annexe la carte des structures pédagogiques prévues. Il y a peu d'évolution, si ce n'est la prise en compte rigoureuse du protocole d'accord d'ILLE-ET-VILAINE et des régularisations d'ouvertures ou fermetures le plus souvent déjà concrétisées dans les faits. Je précise qu'en ce qui concerne l'enseignement bilingue, j'ouvre une classe de Seconde EGT tronc commun Biologie à LANNION (enseignement de l'Histoire-Géo en Breton); dans les collèges la réflexion est amorcée pour déterminer la carte à adopter à la rentrée 94, la situation restant inchangée, à quelques adaptations près, à la rentrée 1993.

Par ailleurs je joins une fiche navette cadrant les prévisions des effectifs et du besoin horaire pour l'enseignement d'une langue régionale (BRETON ou GALLO) à la rentrée 1993, dans votre établissement. En cas de désaccord, et uniquement dans ce cas, vous voudrez bien la retourner à mes services (DOS/3) avant le 16 AVRIL; dans les autres cas, vous devrez considérer que la décision relative à des besoins est définitive.

Les horaires ont été calculés sur les bases suivantes :

- LYCEES :

- Ateliers de pratique : 3 heures par atelier
- LV II - LV III : 3 heures par groupe avec des regroupements de niveau et LV II-III en cas d'effectifs faibles

- COLLEGES :

- Enseignement facultatif : 1 heure pour les groupes de 14 élèves et moins ; 2 heures pour les groupes supérieurs à 14 élèves (des regroupements de niveau ont été faits en cas d'effectifs faibles); si l'enseignement facultatif est généralisé à tous les élèves, il n'est prévu qu'1 heure par groupe de 30 élèves

.../...

- Option BRETON : 2 heures par groupe
- LV II BRETON : 3 heures par groupe. Tous les élèves qui prennent BRETON en LV II ne peuvent prendre une autre LV II, et devront être recensés en LV II BRETON dans "SCOLARITE"
- Enseignement bilingue : situation adaptée à chaque établissement

La notification des moyens, organisant les compléments de service des postes définitifs, déterminant l'implantation des postes provisoires, déléguant les HSA et HTS, sera faite le 19 MAI au plus tard. Le mouvement des personnels assurant un enseignement de BRETON-GALLO aura lieu le 23 JUIN 1993.

L'ensemble des décisions envisagées dans cette circulaire seront officialisées après les concertations réglementaires prévues par les textes en vigueur.

LE RECTEUR,

H. MAISL

OF 20/4/93

Breton à l'IUFM : vingt postes à la rentrée

Sur les 420 postes ouvrant droit en septembre prochain à l'année préparatoire à l'admission en Institut universitaire de formation des maîtres pour l'académie de Rennes, 20 seront réservés à des étudiants se destinant à l'enseignement du breton dans les classes bilingues. Outre les compétences communes exigées à l'entrée de l'IUFM, des connaissances en langue bretonne leur sont demandées. Six d'entre eux pourront bénéficier d'une allocation d'étude de 70 000 F. compensant l'absence de rémunération durant l'année préparatoire. Trois allocations seront réservées à des candidats des Côtes d'Armor, deux dans le Morbihan et une dans le Finistère.

PROMOTION INTERNE

Le ministère vient de nous communiquer les chiffres des promotions possibles au grade d'agrégué et à celui de certifié au titre du décret de 1972. On peut percevoir aisément les conséquences du passage au 1/7 des titularisés par concours au lieu du 1/5. L'accroissement des reçus aux concours n'empêche pas la baisse des possibilités. Ainsi,

l'on aura 527 nominations comme agrégés au lieu de 621 et 1 506 nominations comme certifiés au lieu de 2 245 (encore ce chiffre ne tient-il pas compte de ce que nous avons obtenu l'an dernier, à savoir que la base de calcul prenne en compte les recrutements par liste d'aptitude). Certes si pour l'accès au corps des certifiés, nous n'avons pas obtenu le 1/7 et si l'on en était revenu au 1/5, comme prévu initialement, il n'y aurait eu que 1 200 nominations mais

le fait que la diminution soit inférieure à ce qui était prévu n'enlève rien à la réalité. Il est nécessaire et possible d'accroître des voies de promotion interne. C'est pourquoi, le S.M.E.S. ne cesse de demander que les listes d'aptitude soient portées au 1/3 des postes aux concours.

ANNÉE SCOLAIRE 1993-1994		
Liste d'aptitude		
Décret n° 72-501 du 4 juillet 1972		
CERTIFIÉS		
Disciplines	Titulisations en 1992 suite concours 1991	Nominations possibles
Lettres classiques	239	34
Lettres modernes	1 283	184
Histoire-géographie	1 407	201
Philosophie	219	32
Sciences écon. et sociales	188	27
Mathématiques	1 155	165
Sciences physiques	989	142
Biotechno A biochimie	20	3
Biologie-géologie	319	46
Anglais	1 136	162
Allemand	174	24
Espagnol	568	82
Italien	51	7
Russe	1	-
Portugais	17	3
Arabe	4	1
Hébreu	1	-
Chinois	1	-
Breton	2	-
Corse	13	1
Génie mécanique	280	40
Génie civil	33	5
Génie industriel	40	6
Génie électrique	349	50
Sciences tech. médico-sociales	34	4
Santé environnement technol. de la vie fam. et soc. biotechn. B)		
Industries graphiques	9	1
Technologie	542	77
Economie et gestion	554	79
Bureautique	31	5
Informatique et gestion	27	4
Hôtellerie	36	6
Educ. mus. et chant choral	191	27
Arts plastiques	160	23
Arts appliqués	23	3
Documentation	856	122
Total	10 952	1 566
E.p.s.	1 474	210

BRO NAONED



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn, 56 000 Gwened

Le 6 janvier 1993

M. François LEGUINER
Inspecteur d'Académie
de Loire-Atlantique
7, rue de la Jonelière
44000 NANTES

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

M. Jack Lang, ministre de l'Education Nationale, a adressé aux Recteurs, le 24 novembre 1992, une lettre leur demandant d'élaborer « un plan académique de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales ».

Ce dispositif prévoit, notamment, la création d'un Conseil consultatif, instance de réflexion, d'échange et de suivi de ce plan.

La réunion de lancement du Conseil de Bretagne aura lieu le mercredi 20 janvier 1993, à 14H.30, au Rectorat de Rennes, 96, rue d'Antrain.

Nous souhaitons que la Loire-Atlantique y soit représentée, surtout maintenant que l'enseignement du breton a commencé à y être implanté sérieusement.

Nous avons, d'ailleurs, fait parvenir au Recteur de l'Académie de Rennes un courrier en ce sens, en date du 27 novembre 1992. Cette mesure nous semble devoir s'imposer, dans le droit fil des collaborations mises en place ces vingt cinq dernières années.

En effet, depuis la signature, en 1978, de la Charte Culturelle de Bretagne, entre l'Etat, l'Etablissement Public Régional de Bretagne et les cinq « conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique » (preamble), votre département est régulièrement associé à toutes les actions concernant la langue et la culture bretonnes.

Nous vous invitons à faire en sorte que cette coopération se poursuive et que les instances de Loire-Atlantique aient leur place dans ce Conseil, si la mesure n'a pas encore été décidée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour U.G.B., son Président
Tugdual KALVEZ



Nantes, le 21 janvier 1993

CABINET DU RECTEUR
n° 620

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES

à

Monsieur Tugdual KALVEZ
Président de l'Union des Enseignants de Breton
21, rue des Tribunaux
56000 VANNES

Monsieur,

Par courrier du 6 janvier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire Atlantique vous attirez son attention sur la note du 24 novembre 1992 de Monsieur Jack LANG, Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture sur les langues et cultures régionales et vous souhaitez que la Loire Atlantique soit représentée au sein du conseil consultatif qui sera mis en place à Rennes.

L'instance de décision, en la matière, est de niveau académique et non départemental et Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire Atlantique, même s'il veille scrupuleusement à la bonne organisation de la pratique de la langue bretonne dans son département, le fait sous ma conduite. Par ailleurs, la demande que vous formulez d'une participation de la Loire Atlantique au conseil consultatif de Bretagne ne pourra se réaliser qu'à partir d'un accord réciproque entre les deux Recteurs qui n'ont pas encore abordé cette question, attendant chacun d'avoir mis en place cette instance dans son académie respective. Je prendrai contact avec Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes pour lui soumettre votre proposition.

Enfin, cette participation doit être distinguée de celle que vous rappelez par votre référence à la Charte Culturelle de Bretagne qui réunit les représentants des collectivités territoriales et non obligatoirement ceux des administrations.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Michel GAYRAUD.

1, rue des Hélicoptères - BP 90
49260 LESNEVEFF
Tél. 02
PENN AR BEB
02 53 96 5 96 V

A LA RENTREE 93, UNE SECTION BILINGUE FRANCAIS-BRETON EN CLASSE DE SIXIEME

Pourquoi ?

- pour offrir et faire vivre la langue et la culture bretonnes dans le cadre de la région.
- pour offrir à nos élèves une véritable ouverture culturelle bretonne.
- pour valoriser l'âme celtique et l'identité culturelle bretonne.
- pour aider à une meilleure appréhension de la langue française et des langues étrangères.

Pour qui ?

- pour les élèves des classes bilingues de l'enseignement élémentaire.
- pour les élèves volontaires de CM2 des écoles primaires du secteur, avant des notions de breton et fortement motivés.
- pour tout jeune bretonnant apte à entrer en Sixième.

Comment ?

1. Constitution de la classe :

En fonction du nombre de candidats inscrits, la section bilingue fonctionnera de manière autonome (minimum 24 élèves) ou en partenariat avec un autre groupe d'élèves de Sixième (par exemple 12,0 15 bretonnants + 10,0 12 non-bretonnants).

2. Horaires :

L'enseignement sera donné intégralement en breton dans les disciplines suivantes :

- Brezhoneg (grammaire et littérature) : 3 H
- Histoire, Géographie, Education Citoyenne : 3 H 5
- Education Musicale : 2 H
- Education Physique et Sportive : 2 H
- Education Religieuse : 1 H

L'enseignement sera donné en français dans les autres disciplines :

- Français : 5 H 5
- Anglais : 4 H
- Mathématiques : 4 H
- Biologie : 1 H 5
- Technologie : 2 H

Total hebdomadaire : 28 H 5 par semaine

3. Programmes : excepté en Breton (V) et, le programme dans les autres disciplines sera le programme commun de la classe de Sixième.

Quel suivi ?

Les élèves bretonnants de Sixième poursuivront leur scolarité bilingue en classe de Cinquième, puis de Quatrième et de Troisième. A l'entrée en cycle d'Orientation (4e/3e), ils pourront choisir, en plus du breton, une deuxième option de langue étrangère, soit Anglais, soit Espagnol, soit Espagnol, et/ou une deuxième option de langue ancienne, soit Grec soit Latin.

Y aura-t-il une information spécifique ?

Oui, en janvier ou février, les candidats à la section bilingue français-breton bénéficieront d'une réunion spécifique avec leurs parents, en plus de la "Porte Ouverte" commune à tous les futurs élèves de Sixième.

Comment inscrire ?

- soit par l'intermédiaire de l'école primaire d'origine.
- soit directement auprès du Secrétaire du Collège Saint-François, avant le 15 Avril 1993.

Charles CUVISER
Directeur

Je

BRO DREGER

Bretagne o.F 8/4/93

Français-breton : un anniversaire fêté dans le Trégor Dix ans de classes bilingues publiques

Une exposition inaugurée hier soir et des concerts, samedi, vont marquer les dix ans des premières classes bilingues breton-français dans l'enseignement public.



Leçon de géographie en breton pour les élèves de Jean-Do.

L'école Saint-Roch, dans le quartier du même nom, sur les hauteurs de Lannion, symbolise le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir pour faire à l'école ce qui est de moins en fait dans les familles et dans la rue : préserver la langue bretonne.

Les adultes aussi

Au total, 115 enfants du primaire et de la maternelle y parlent chaque jour la langue de leurs grands-parents. Et dans le collège voisin, ils sont 40 à faire de même. Des résultats acquis grâce à la volonté des parents et d'une poignée d'enseignants.

Et pour faire bonne mesure, dans le quartier de Loguivy, sur l'autre rive du Léguer, il y a les 53 petits bretonnants de Dihan. Dans une école créée en 1978.

Nulla part en Bretagne on n'a fait mieux. Cours de géographie pour les trente CM1 et CM2 de Jean-Dominique Robin. Les doigts se tendent à tour de rôle quand Jean-Do, comme l'appellent familièrement ses élèves, pose la règle sur le planisphère accroché au tableau. Si l'explication est donnée dans un breton incorrect, il fait rectifier aussitôt. La scène fait plus penser à un jeu qu'à un cours. Les éclats de rire fusent.

Si l'on parle en breton, entre eux, lorsque les cours sont finis ? La vérité sort de la bouche de Maugan qui répond au nom de ses camarades : « Oui, à la récré. Pour embêter les autres ; ceux qui savent pas. » Et chez eux ? C'est selon. Avec les grands-parents, c'est tout naturel. Avec certains parents aussi. D'autres, par conviction ou mauvaise conscience, ont jugé normal de se mettre au diapason. Les cours de breton pour adultes, à Lannion, affichent complet. A la dernière rentrée, une soixantaine de volontaires, en majorité des parents, s'y sont inscrits.

Jean-Charles PERAZZI.

10 écoles publiques aujourd'hui

Avec les écoles de Rennes et de Saint-Rivoal (Finistère), celle de Saint-Roch a été la première à pratiquer le bilinguisme, il y a dix ans. On en compte aujourd'hui une dizaine, dans l'enseignement public, totalisant 660 enfants dans l'ensemble de la Bretagne. L'objectif que s'est fixé l'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton (APEEB) est de parvenir à former 10 000 élèves bilingues en l'an 2000. C'est l'une des raisons qui a incité l'APEEB-Trégor à marquer cet anniversaire. L'exposition qui se tient jusqu'à samedi soir dans le centre culturel Jean-Savidan, retrace le long combat engagé au plan local et régional pour atteindre ce but.

Manque d'enseignants

Développer l'enseignement bilingue, cela suppose des propositions pour l'enseignement du breton plus sérieusement significatives aux futurs maîtres admis dans les Instituts universitaires de formation. C'est ce que souligne Gérard Couplier, président de l'association locale de parents et Jean-Dominique Robin, président de l'Union régionale des enseignants en breton (UEB). Les besoins sont estimés à quarante maîtres bilingues formés tous les ans. On en est loin, malgré une filière universitaire complète dont peu sortent pour enseigner. Du coup l'APEEB va demander que cette formation soit prise en compte dans un contrat de plan Etat-Région.

Classes bilingues Plus d'un millier de personnes ont soufflé les dix bougies

L'association des parents d'élèves pour l'enseignement du Breton (APEEB) a bien fait les choses pour célébrer les dix ans des classes bilingues de Lannion et du Trégor.

Cet anniversaire comportait deux volets. Le premier, éducatif, a consisté à dresser une exposition au centre Savidan la semaine dernière, sur l'histoire de cette formule d'enseignement, et sur les travaux des élèves. Le second, festif, s'est tenu samedi soir à la salle omnisports, et a été particulièrement réussi.

Concerts et fest noz ont séduit un nombreux public, puisqu'un bon millier de convives ont participé à cet anniversaire et soufflé les dix bougies.

Les premiers à monter sur scène furent les musiciens de « Réves de Gosse » vers 17 h 30. Ils ont offert à l'assistance, et particulièrement aux enfants heureux, leur rock breton. Le ton était donné. Il ne restait plus qu'à tenir le rythme jusqu'à tard dans la nuit. En mangeant salades, charcuterie et soupe de poisson, la foule a pu ensuite entendre de jeunes musiciens et les Gallois de « Diaw Led Y Mynydd ».

Puis, le moment tant attendu est arrivé. Les « Pires » sont montés sur scène. Leurs mélodies des pays de l'est, matinées de jazz,



Les enfants, sous la magie du concert des Pires.

merveilleusement jouées sur des violons ou des saxos, leurs rythmes casés, follement entraînants ou parfois langoureux, ont envahi la salle omnisports, et le cœur du

public. Il ne fallait pas bien sûr s'arrêter en si bon chemin ! Les « Pires » donnent envie de danser. Un grand fest noz pouvait alors débuter, grâce aux « Bleiz Ru », à

« Retrait de Permis » et à bien d'autres sonneurs et chanteurs trégorrois. Voilà qui a donné un beau point d'orgue à une fête réussie.

1993

CLASSES BILINGUES Trégor 10/12/92 10.000 enfants dans 10 ans !

10.000 enfants en classes bilingues publiques en Bretagne d'ici 10 ans. Tel est l'objectif que l'Apeeb s'est fixé. Aujourd'hui la situation de l'enseignement du breton est des plus précaires dans l'Education nationale : environ 3.000 élèves suivent les cours au collège et au lycée, environ 6.000 élèves suivent une petite initiation en classe élémentaire et pré-élémentaire ; et seulement quelques 700 élèves sont scolarisés dans une filière breton-français dans les écoles publiques (la croissance des effectifs bilingues est de 18 %).

En dehors des classes bilingues, ces chiffres connaissent une stagnation depuis plusieurs années. Par rapport aux 379.000 élèves de l'enseignement public et aux 258.000 de l'enseignement privé, ces chiffres sont très faibles. On ne peut pas dire que l'école assure son rôle de transmission de la langue bretonne, substrat de la culture et de l'identité de la région.

L'Apeeb demande donc qu'une politique linguistique soit mise en place en Bretagne au travers d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, les associations de parents d'élèves. Un tel plan est nécessaire si l'on veut que cet enseignement existe encore après l'an 2000.

L'Apeeb propose un objectif de 10.000 élèves en enseignement bilingue dans les

écoles publiques d'ici 10 ans. Cet objectif concerne les filières bilingues parce que c'est le moyen essentiel d'apprendre véritablement le breton et de suivre une partie de sa formation en breton, et que c'est en commençant en maternelle et primaire que les effectifs grossissent dans le secondaire. Cet objectif est modeste : 10.000 élèves ne représenterait que 1,6 % des effectifs globaux des écoles publiques.

Un tel objectif ne nécessite pas de moyens supplémentaires. C'est à l'Etat qu'incombe l'organisation de l'offre d'enseignement. Mais qu'ils soient scolarisés en breton ou en français, les élèves ont besoin d'enseignants.

L'enjeu essentiel de cette perspective est la formation d'enseignants : l'Apeeb demande que la formation de 400 enseignants bilingues breton-français (25 x 400 = 10.000), soit inscrit au prochain contrat de plan Etat-Région.

Une telle perspective nécessite également que l'enseignement du breton soit valorisé par les institutions dans la vie publique et dans les médias. Exemple : cours de breton à la radio et à la télévision, spots publicitaires pour promouvoir cet enseignement.

Association des parents d'élèves des écoles bilingues publiques

ARROUEZIUS !

Ouest-France
29 janvier 1993

L'inspecteur d'académie a rendu sa copie définitive La carte scolaire version 1993/1994

L'inspecteur d'académie a rendu publiques jeudi soir ses décisions concernant la carte scolaire de la prochaine rentrée dans les écoles maternelles et primaires du département. 48 fermetures et 29 ouvertures, tel s'établit le bilan avant les indispensables corrections à la rentrée de septembre.

Le comité technique paritaire s'était tenu le 11 janvier. Le conseil départemental de l'éducation nationale a siégé jeudi matin. Entre temps, les maires avaient été invités par lettre, dès le 18 décembre, des mesures à l'étude pour leur commune. Une démarche nouvelle pour accélérer la procédure. Jeudi après-midi donc, l'inspecteur a établi la carte. « Dans le souci de maintenir les capacités d'accueil en maternelles et de préserver le réseau rural autant que faire se peut », explique Maurice Guillo. Tous les enfants ayant deux ans au 31 décembre 1993 seront accueillis. Aucune fermeture d'école ne devrait intervenir.

48 fermetures, 29 ouvertures

♦ **Ouvertures à la rentrée.** Trélevren maternelle (regroupement avec Trévou-Tréguigné); Lannion-Saint-Roch, bilingue; Erquy-bourg; Ploumieu-Bodouille Grande; Hénañsal; Plougrescant; La Meaugon; Saint-Brieuc (classe intégrée au collège Le Braz); poste itinérant bilingue à Rostrenen; poste d'enseignement en langue vivante à Trébeurden.

♦ **Régularisation d'ouvertures.** (Classes fonctionnant déjà depuis la rentrée). Trébeur-



Il y aura 800 élèves de moins dans l'enseignement élémentaire en Côtes-d'Armor à la prochaine rentrée. Conséquence : 21 postes en moins qui se traduisent par 48 fermetures de classe et 29 ouvertures.

don-bourg; Lézardieux; Plouers-Rance; Lannion Woas-Wen; Pabu-bourg (bilingue); Guingamp-Saint-Sauveur; Lannion-Sorvel; Mûr-de-Bretagne; Paimpol-Courcy; Pontreux; Broons; Sévignac; Ile de Bréhat; Trébrivan; Bégard-Trézélan; Pleubian-bourg; Paimpol-Kerity; Saint-Brieuc-centre (APJJ); Plérin-Saint-Laurent (Centre héliomarin).

♦ **Fermetures à la rentrée.** Mûr-de-Bretagne maternelle; Penvenan maternelle; Hillion-bourg maternelle; Erquy maternelle; Ploufragan-bourg mater-

nelle; Quessoy; Ploubalay; Lannion-J. Morand; Dinan-les Fontaines; Tréguieu-Jean-Jaurès; Pabu-bourg; Moustéru; Caouennec; Pleumeur-Gautier; Lamballe-La Poterie; Saint-Donan; Pommerit-Jaudy; Paimpol-Le Braz.

♦ **Fermetures à la rentrée.** Le Merzer; Saint-Alban; Kermaria-Sulard; Saint-Julien; Cavan; Plouég-du-Trieux; Saint-Quilhouët; IME de Saint-Quay-Portrieux.

Charrières; Loudéac; Champolains; Pommerit; Plouc-sur-Lié; Caulnes; Guingamp-la-Madeleine; Plouagat; Ploumagar-bourg; Béard; Pê-Rance; Plumaudan; Brusvily; Trédias; Bobital; Tonquedec; Morieux; Hénonstoir; Pluzunet.

48 post serret... 29 fost digoret, en o zouez 3 fost brezhoneg (1/10) : Daoust d'an digres war boblañs departamant an Arvor e kresk ar c'hlasoù divyezhek. Peadra da zegas un tamm frealz deomp ! Peadra da ziskouel pelec'h emañ dazont ar skol en hor bro. Peadra da zegas keuz ivez d'ar skolioù o vont war zisteraet p'o dije gellit bezañ krefvaet gant dibab ar c'helienn brezhonek...

AR SKOL VREZHONEK DAZONT SKOL BREIZH !

DANVEZ KELENN EVIT AR VACHELOURIEZH

AR MABINOGL.

Poell hag Araoun.

- Ur mintinvezh, e yaouankiz an deiz, e ya Poell, priñs Deved, e Kembre, da chaseal gant e chas, er c'hoad bras tost d'e gastell. Dindanañ e oa ur marc'h kreñv ha herrek.
- Er c'hoad e oa ur frankizenn, da lavarout eo ul lec'h hep gwez. Pa zegouezh Poell eno, e wel o tont di, en ur redek, ur c'harv, chas-hemolc'h war e lerc'h. Ar re-mañ a sach evezh Poell : gwenn-lintrus e oant holl, ha dezho divskouarn ruz-flamm.
- E-kreiz ar frankizenn e voe paket ar c'harv gant ar chas, diskaret ganto ha lazhet. Poell a dosta, ha pellaat ar chas dianav, ha lakaat e re dezhañ da zebrin ar c'harv.
- D'an ampoent, e wel Poell, o tont davetañ eus ar c'hoad, ur marc'heg dianav, gwisket gant gloan louet, ha dindanañ ur mell marc'h glas-louet.
- A briñs, gouzout a ran piv out-te; n'az saludin ket avat, eme an den dianav. Rak gaou ac'h eus graet ouzhin.
- Petra 'ta ? a respont Poell.
- Biskoazh n'em eus gwelet den oc'h ober un dra ken diseven : pellaat ur bagad chas diouzh ar c'harv emañ o paouez lazhañ, ha reiñ ar jiboez da chas all. Brud fall o talvezout ouzhpenn kant karv a c'hellan sevel warnout.
- Ma m' m eus-me graet gaou ouzhit ez on-me ivez prest d'az tigoll... Met piv out-te ?
- Araoun, roue Annouen.
- Salud dit, roue Annouen. Petra 'm eus-me da ober evit bezañ mignon dit ?
- Setu : Havgan, roue war ul lodenn eus ma bro, a ra brezel din. Ma teuez a-benn da vezañ trec'h warnañ - hag aes e vo dit - neuze e vi ma mignon.
- A zo mat. Penaos e teuin a-benn eus ma c'hefridi ?
- Setu : te a vo me en Annouen e-pad bloaz. Den n'az anavez. Gant an holl e vo soñjet ez out me.
- Hag Havgan, petra am bo d'ober gantañ ?
- A-benn bloaz hiziv, en em gavi gantañ er roudouz. Sko gantañ un taol, unan hepken, ha Havgan a varvo. Goulenñ a ray un taol all diganit. Na selau ket anezhañ.
- Mat. Ha ma Bro-Deved ?
- Bez dinec'h. Ober a rin war he zro e-pad ma vi en Annouen. Ha den na ouio ez out-te aet kuit diouzh Bro-Deved.
- Mont a ran eta da Vro-Annouen.

Poell a ya da Annouen. Degemeret mat e oa gant an holl, dre ma soñjet e oa distro Araoun diouzh e hemolc'h, ha tra ken.

Bloaz goude, deiz evit deiz, e ya Poell betek ar roudouz d'en em gavout gant Havgan. E holl varc'hegeien a oa gantañ.

Diouzhtu pa zegouezh ar Roueed e-kichen ar stêr, e sav ur marc'heg ha lavarout "Tudjentil Annouen, selaout mat : n'eus emgann amañ nemet etre an daou roue. Lezit anezho eta da zirouestlañ o afer, i o-daou hepken".

Kerkent e tosta an daou roue an eil ouzh egile, er roudouz. Faoutet e voe skoed Havgan, ha torret e houarn-wisk gant taol goaf Poell. Enebour Araoun a gouezh a-c'hwen e gein en dour, dreist talier e varc'h.

- En anv Doue, eme Havgan, tizhet d'ar marv, peogwir ac'h eus kroget gant ma lazhañ, peurechu da wall-daol.
- Klask unan all evit se, a respont Poell.

Hag an holl dudjentil a oa aze da youc'hal : "Bebet Araoun, roue war Annouen a-bezh !"

An deiz war-lerc'h e ya Poell d'ar frankizenn. Araoun a oa eno ouzh e c'hortoz. Laouen-bras e oant em gavout.

- Bennoz Doue dit, eme Araoun, gouzout a ran ez out ur mignon feal. Pa vi distro d'az pro, e wel petra am eus graet evidout.

Ha pep hini adkemer e stumm gwirion.

Hag Araoun d'Annouen. Ha Poell da zDeved. D'an eil ha d'egile e voe graet degemer mat. Ha meuleudi dezho a gane an holl evit o gouarnamant dispar e-pad ar bloaz tremenet.

Adalek neuze e oa Poell hag Araoun mignoned vras : profañ 'reont an eil d'egile kezeg, kon-hemolc'h, falc'huned, ha pep tra prizius gouest da laouenaat ur mignon.

diwar Korentin RIOU. Al Liamm Nnn 39 - 1953.

A - GWIR / GAOU.

- 1 - Un nozvezh e ya Poell da chaseal.
- 2 - Priñs an deved e oa Poell.
- 3 - Dindanañ e oa ur marc'h-tan.
- 4 - Poell a wel un heizez er frankizenn.
- 5 - Yer zo war lerc'h ar jiboez.
- 6 - Poell a lak e chas da zebrin ar c'harv.
- 7 - Gwelet a ra ur marc'heg anavezet gantañ.
- 8 - Vad en deus graet Poell d'ar marc'heg.
- 9 - Brud fall o talvezout ouzhpenn dek karv a c'hell sevel war Poell.
- 10 - Ar jeneral Aroun eo ar marc'heg.
- 11 - Poell en deus c'hoant bezañ mignon gant Araoun.
- 12 - Havgan eo enebour Araoun.
- 13 - Poell hag Araoun a gemero lec'h an eil egile e-pad bloaz.
- 14 - Emgav zo ganto er frankizenn.
- 15 - Ret e vo da bPoell skeiñ meur a wezh gant Havgan a-benn e lazhañ.
- 16 - An dud a oar diouzhtu en deus Poell kemeret lec'h Araoun.
- 17 - E holl varc'hegeien a oa gant Poell pa 'oa er roudouz.
- 18 - N'eo ket deuet Havgan d'an emgann.
- 19 - Faoutet e voe skoed Poell.
- 20 - An deiz war-lerc'h em gav Poell hag Araoun er frankizenn.
- 21 - Ur mignon feal eo bet Poell e-keñver Araoun.
- 22 - Distreiñ a ra Poell da c'horo an deved.
- 23 - Enebourien vras e voe Poell hag Araoun diwar neuze.
- 24 - Profou a roont an eil da egile.
- 25 - Eus Iwerzhon eo ar vojenn-mañ.

B - GOULLENNOU:

- 1 - Ppris peira e oa Poell ?
- 2 - E peseur thro emañ e rouantelezh ?
- 3 - Peira e oa ar da ober en devezh-se ?
- 4 - Hag ahred e oa ? Perak ?
- 5 - Tud a oa gantan ? War droad e oa ?
- 6 - Ha neuze e-pelec'h em gav Poell ?
- 7 - Peira a wel neuze ? Ha peira a oa war-e-lec'h ?
- 8 - Piv a etru d'an ampoent ?
- 9 - Penaos e oa gwisket ?
- 10 - Peira a c'hoarvez etreze ?
- 11 - Peira a gimig Araoum da h'Poell ? Perak ?
- 12 - Piv eo enebour Araoum ?
- 13 - Ha dont a ra a-benn Poell da lazhañ Havgan ?
- 14 - Peira a c'hoarvez gwode an emgann ?
- 15 - Peira a ziskovez eo deuet Poell hag Araoum da verzhñ mignoned vat ?



Brezhoneg (U.G.B.)
Ker-barn - 56000 GWENED

KELEIER A BEP SEURT
REUNIFIER LA BRETAGNE :

UNE NECESSITE D'AVENIR

Le pouvoir central s'apprête à modifier le code de la route, afin de ne pas avoir à réunifier la Bretagne administrativement. En effet, les habitants du secteur de St-Nicolas-de-Redon, qui sont en Loire-Atlantique, doivent accomplir leurs démarches administratives à Nantes, alors que leur ville jointe celle de Redon. Mais, comme la Loire-Atlantique a été détachée du reste de la Bretagne et incorporée dans la pseudo "région" des Pays-de-Loire, il ne leur est pas possible d'obtenir leur permis de conduire, entre autres, à Redon qui est en Ille-et-Vilaine et dans la région tronquée dite de Bretagne.

Que montre cette situation ? D'abord que les départements sont dépassés et qu'il faut repenser le découpage administratif, en rapprochant l'administration des administrés. En ce qui concerne la Bretagne historique, cela implique de faire passer dans les faits l'étude réalisée en son temps par le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons : remplacer les départements par une vingtaine d'unités de "pays", centrés chacun autour d'un pôle, dont le Pays de Redon, en ce qui concerne le cas présent... Les pouvoirs des départements passeraient pour l'essentiel à la Région qui n'en a guère ou si peu.

Cette situation montre, ensuite, que le découpage régional vichyste en vigueur est une anomalie humaine, comme il joue à l'encontre des intérêts économiques et culturels des Bretons des cinq départements.

On voit que le pouvoir n'hésite pas à modifier sa législation quand il s'agit d'empêcher les Bretons de recouvrer leur unité, car, si certaines difficultés des habitants du Nord du Pays Nantais vont être levées, leur situation excentrée reste la même.

Quand nous demandons, au sujet de la langue bretonne, des aménagements juridiques, on nous oppose toujours l'impossibilité de changer les lois de l'Etat pour faire plaisir aux Bretons. Quand il s'agit, par contre, de jouer contre eux, on trouve toujours des modalités parfaitement... légales.

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (l'Union des Enseignants de Breton) demande qu'au lieu de bricoler les lois et règlements on rétablisse la Bretagne historique dans son unité, permettant, ainsi, aux Bretons la gestion sérieuse de leurs intérêts et de leur avenir.

L'AVENIR SYNDICALISTE

Informations Syndicales

Organe de l'Union Départementale du FINISTÈRE
des Syndicats "FORCE OUVRIERE"
5 rue de l'Observatoire - 29200 BREST
ISSN en cours Directeur : M. HEBERT Imprimé au siège du syndicat

Aotrou Prezidant,

Gouzout a rit moarvat e vo lonket a barzh pell rouedad ar stalioù bras RALLYE gant CASINO, ar pezh a vo ur gwalladaol o tiskar azalok breman kreizenn-prenan ar rouedad koulz hag ar stalioù tro-dro dezhi. Pa reomp hor c'hont, c kavomp-ni 400 post labour o steuzian er mizioù a zeu.

Koment se a vo, hep mar ebet, un tamm mat a goll evit ekonomiezh korn-bro Brest, hini Penn ar Bed ha Breizh a bezh, tro war dro eus 1000 da 1500 post labour a vo kaset da get, hepdale en departamant met pet e Breizh a benn ar fin ?

Sur awal'h n'oc'h ket boaz da welet an dud e karg eus an Unvaniezh Departamantel CGT-Force Ouvrière o skrivan deoc'h da sachan hoc'h evezh war an ofedou fall a c'hell dont da houl darvoudou e giz-se met divizet zo bet gant Burev UD FO Penn ar Bed, mont e darempred gant ar rejeterien a c'helle an ofedou se kouezhan war o stalioù labour met ivez mont e darempred gant ar c'hevredigezhioù o pleustrian war dachenn sevenadur Breizh c pep lec'h, ken gwir all ez eo liammet difonn sevenadur hag ekonomiezh ur vro.

Ar Burev a sonj dezhan e gwirionez e c'hellfed dont a benn gant ur strivadeg a berzh meur a c'hoarier ekonomikel da lakaat harz d'an drouzvezh se a sach war he lerc'h an dilabour, an dichez, hag harlu ar re yaouank rediet da zivroan.

E sonj emaoamp da gas waraok ur stourm a vefe graet anezhan "BREIZH KOUNNARET" a benn diskulian tagadenn ekonomiezh Breizh gant Casino, podet e vije an holl gevredigezhioù o tifenn sevenadur Breizh da lavaret o sonj dirak an holl er mediaou, da aozan manifestadegoù pe da gemer perzh enno e Breizh hag e Bro C'hall, da bal sachan pled ar Vretoned ouz ar brezel ekonomikel renet gant Casino.

Ma savje kengor ho kevredigezh a du gant ar gouviadenn-man, ho pet ar vadlec'hz d'heil lavaret deomp, trugarez en araok.

Petra' c'hellfec'h ober a hend all ?

- kas bep a lizher d'an A.O. Guichard, NAOURI ha d'an AFP o tiskouez ho youl start da savetein al Labour e Breizh.
- n'emman ket ganeomp eveljust, roll an holl gevredigezhioù breizhek e Breizh hag e lec'h all, setu e c'hellfec'h c'hw'i ivez kas kelou d'ar re oc'h boaz da vont e darempred ganto.
- E sonj emaoamp, ma vefe un tamm mat a dud o sevel a du gant ar rukires-man, da aozan manifestadegoù; an deiziadou nag ar plasou ma vefent graet, n'int ket bet divizet betek-henn; c'hoant hor befe memes tra e toufe bagadou sonerien da gas an traoù endro. Root e vefe lans d'an abadennou se diavaez ar vro ivez, da skouer e Paris, e tal ar stalioù Casino ha Rallye.

Trugarez deoc'h en araok da vezan bet lennet al lizher-man gant aket, emichans e c'hellfomp dont a benn eus an taol a-govret !

Bezi sur, Aotrou Prezidant, ez omp mennet start da zifenn al Labour e Breizh.

Gant hor gwellan goue-hemennou

Marc HEBERT

Landrean le 6 aout 1993
2/205-93

DIWAN
UNVANIEZH
DEPARTAMANTEL
BREIZH

N. R.F. 205-93EHDHO

Aotrou Prezidant des A.E.P.
Aotrou Prezidant des Comités
de
Soutien

Chers amis

Le Comité Directeur, réuni le 20 mars dernier à Vannes, a pris des décisions qui auront un effet immédiat sur la gestion de l'A.E.P.

La situation financière de Diwan Breizh est en effet devenue, au fil des années, de plus en plus préoccupante. La croissance continue des effectifs de personnel, le matériel devenu de plus en plus obsolète, l'absence de subvention de l'Etat, le manque de soutien financier de la part de l'Etat, ont conduit le Comité Directeur à un réexamen des charges.

Mais la croissance de Diwan nécessite également la création de postes nouveaux "d'encadrement" (responsable de formation, conseillers pédagogiques...) et administratifs (directeur général, secrétaire...) sans oublier la formation, entièrement supportée par Diwan Breizh, des futurs enseignants.

Si l'état a été amené, non sans mal, à signer plusieurs conventions avec Diwan, prenant ainsi partiellement en charge les salaires des enseignants, le problème de fond demeure.

La nouvelle convention, comme la précédente, ne prend pas en compte l'ensemble des charges de Diwan Breizh à verser aux enseignants, un légitime complément salarial. Le personnel administratif et d'encadrement reste toujours hors convention, de même que la formation des instituteurs et la production de matériel pédagogique.

Si certaines collectivités territoriales, tel le Conseil Général du Finistère, ont ainsi leurs obligations de développement de l'association, d'autres, comme le Conseil Général d'Ille et Vilaine, refusent toujours de verser le moindre centime.

Il reste la part d'auto-financement. Cette part provient pour l'essentiel des remises financières des écoles. Mais cette part ne cesse de diminuer depuis que les écoles de Diwan Breizh ont été transférées dans les collèges de Diwan Breizh et l'un des principaux fondateurs de Diwan Breizh, la solidarité. Chaque école s'oblige à participer au salaire du, ou des enseignants) mis à la disposition de l'A.E.P.

Cette participation mensuelle a été doublée en décembre 1990 par le Comité Directeur à 2500 F par école + 2500 F par élève. Mais cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les dépenses de Diwan Breizh. Le Comité Directeur a décidé de demander à chaque école de participer à hauteur de 2 postes d'enseignants dans l'année budgétaire 2500 F + (2 x 2500 F) = 7500 F.

DIWAN - Z.A. SAINT-GERNET - R.P. 196 - 29401 LANDESNEC CÉDEX
5 rue de l'Observatoire - Administration - 29200 BREST - Téléphone 02 98 31 31 44
Téléfax 02 98 31 31 45 - Télécopie 02 98 31 31 46 - Tél. 02 98 31 31 47 - Tél. 02 98 31 31 48
Téléfax 02 98 31 31 49 - Tél. 02 98 31 31 50 - Tél. 02 98 31 31 51 - Tél. 02 98 31 31 52
Téléfax 02 98 31 31 53 - Tél. 02 98 31 31 54 - Tél. 02 98 31 31 55 - Tél. 02 98 31 31 56
Téléfax 02 98 31 31 57 - Tél. 02 98 31 31 58 - Tél. 02 98 31 31 59 - Tél. 02 98 31 31 60

La participation des écoles, au titre de l'année 1992, s'élève à 1 286 000 F au lieu des 2 502 500 F demandés (soit un peu plus de 51 %). Mais la dépense est estimée entre les écoles montant la réalité ou la quasi réalité de leur quote-part, et celles remontrant moins de 10 % de leur dû.

Certes, les dépenses locales sont très différentes, mais lorsque certaines écoles "seront" assurées pour assurer le paiement des salaires du personnel, d'autres ne prévoient même pas de remises financières dans leur budget, mettant ainsi à mal le principe de solidarité.

Par ailleurs, si les écoles remontrant pour l'année 1993, la somme demandée en 1992 (ce qui est le montant de l'ouverture de nouveaux postes), le déficit prévisionnel serait ramené à 1 million de francs.

L'avenir même de Diwan est menacé si nous restons dans l'incapacité de réunir les dettes sociales et fiscales s'accumulant et atteignant le point de rupture. Diwan vit à crédit, et le paiement des salaires du personnel n'est plus assuré.

Le Comité Directeur a donc voté un plan de redressement financier.

La première mesure est ce rappel solennel à la loi et à l'éthique internes de l'association, trop souvent oubliées ou ignorées des élus, des A.E.P. et des familles.

La seconde est l'obligation imposée à chaque A.E.P. de communiquer chaque année à Diwan Breizh à l'issue des documents comptables normalisés du plan comptable Diwan Breizh, le bilan financier et le budget prévisionnel de l'A.E.P. et de les transmettre dans un but de transparence, selon publiés dans la revue spécialisée "Au Tiroir".

La troisième mesure est le versement mensuel, par rattachement automatique sur le compte de l'A.E.P. de la somme due, en fonction du nombre de postes ouverts dans l'école. Le premier paiement d'office sera réalisé le 1er mai 1993.

La quatrième mesure est la création d'un comité de suivi, qui sera intégré aux nouvelles structures de l'association issues du congrès des 3 et 4 avril.

Cette commission spécialisée pourra être saisie par les A.E.P. en cas de difficultés financières les mettant dans l'impossibilité de faire face aux prévisions mensuelles.

Un pouvoir spécial d'investigation des comptes de l'A.E.P. est donné à cette commission par le Comité Directeur. Elle pourra établir un plan de redressement de l'A.E.P. et signer avec elle un accord d'engagement envers Diwan Breizh.

Ce train de mesures sera certainement durablement respecté dans certaines écoles, mais l'imprimé Diwan doit en prendre conscience.

A again.

Erwan DAREAU
Président DIWAN

Le-Président chargé en l'absence de

Pennoù Park An Arvorig a embann, e brezhoneg nemet ar gartenn ul levrig bruderezh diwar-benn an obererezh kinniget ganto en hor yezh. Savet eo kaer-tre, gant luc'hskeudennoù liv, dek pajenn ennañ (11 X 21).

Bez' ezh eus pennadoù diwar-benn takad al loened, ti ar c'hezeg breton (Hañveg), milinoù Kerouad (Kommanna), ti korneg Sant Riwall, ti ar mein (Kraozon), mirdi ar skolioù war ar maezh e Breizh (Tregarvan), mirdi abati Landevenneg, ti al loened gouez hag ar chase (Skrigneg), ti ar sevel pesked ha ti ar stêrioù, an dour hag ar peskaerezh (Sizun), ti an Aotrou Person (Lokeored), ti an artizaned (Brasparzh), tier an nioù, mirdi an tourioù-tan hag ar balizennoù (Enez Eusa), mirdi ar parkeier (Sant-Segal), ti studi al Louzawouriezh (Brest), meilh ar C'hleger (An Uhelgoad).

Degemeret e vez ar strolladoù a-hed ar bloavezh, gant ma vez goulnennet en a-raok. Chomlec'h kreiz : Menez Meur Boest Post 35 - 29460 HARVEG ; pellg. : 98-21-90-69 ; faks : 98-21-92-85.

C'HOARIVA BREZHONEG EN ALRE
d'ar 17 a viz Ebrel 93

Bez' e vo un abadenn c'hoariva brezhoneg, e sal Gouelioù An Alre, a-dreñv an ti-kêr (er memes savadur), d'ar sadorn 17 a viz Ebrel, da 8 eur hanter da noz : «'Benn warc'hoazh' vo deiz c'hoazh' », savet gant Gwilhou Kergourlez ha c'hoarier gant Teatr Brezhoneg Penn Ar Bed (Brest). Savet eo an abadenn gant Kelc'h Sevenadurel Gwened ha Kerlenn Sevenadurel Sten Kidna An Alre. 40 lur ar plas.



Pensas servich gvelloc'h sonerezh Breizh ?
Ur vouezh eus ar c'hentañ o kanañ gwerzioù
ha sonioù dispar. Setu pladenn Denez Prigent !

Ivet an DRED
62 hent Kervenno
22300 LANNUON

da U.G. B.
e GWENED

d'ar Sekretour,

Evel bep bloaz e kasan deoc'h va rentañ-kont evit 1992, eus an 1/1/1992 betek an 31/12/1992.

Labourat a ran evit ar skol dre lizher OBER.

Bet em eus bet 37 skoliad. Ar re-mañ o deus degaset 230 dever. Bez' e oa 27 paotr ha 10 plac'h.

D'ar re o deus achuet o rummad kentelioù an eus kaset pep a desteni-studi. 9 a zo bet e 1992. 5 paotr ha 4 flac'h. Oad etre : 35 bloaz.

Kenderc'hel a rin er bloaz-mañ c'hoazh....

Atav ganeco'h evit HOR YEZH.

Jac. an Dred



Roazon, d'an 2 a viz Ebrel 1993
Rennes, le 2 avril 1993

da' : Aozerien gouel,
Kevredigezhioù

Salut deoc'h mignoned gaerh.

Al lizher-mañ da gemenn deoc'h eo bet neveset KELAOUENN, ar servij minitel sevenadurel e Breizh. Tu 'zo deoc'h kas ho kemennadennoù deomp, e-giz boaz, evel-just, hogen kalz aesoc'h eo bremañ d'an dud kavout an abadennoù a glaskont, rannet m'eo an titour dre zepartamant ha dre zaiz.

Boestoù-lizhiri nevez a zo bet digoret ivez, ha tu'zo bremañ deoc'h digeriñ pep a hini, evit ma vefec'h liammet end-eeun gant ho arvesterien.

Hag ouzhpenn-se ez eus tu deoc'h bremañ gwerzhañ bilhedoù hoc'h abadennoù dre minitel. Digoust penn-da-benn eo evidoc'h, hag aes a-walc'h da aozañ.

M'ho peus c'hoant da c'houzout muioù diwar-benn KELA, e vin prest da respont d'ho koulennoù, e-giz boaz.

A galon ganeco'h,

evit KELAOUENN,
Jean-Michel ROYNARD

-31-
KELC'H SEVENADUREL GWENED

"An Douarenn" 21, straed an Tier-barn

Chomlec'h nevez : 6, straed ar Givijerez

56000 GWENED



Gwerzh dre lizher :

penn-oberenn Youenn DREZEN
*** Youenn Vras hag e leue ***

An oberenn " Youenn Vras hag e leue " (embannadur " Skrid ha Skeudenn ", Naoned, 1947) na oa ket kavet kêñ, zo a nevez e gwerzh .

Pemp pezh-c'hoari, savet evit ar skingomz, a gaver e-barzh ; pevar fentus : Karr-kañv an Aotrou Maer, Youenn Vras hag e leue, Anduilhenn ar Person, Ret eo nouin ar Gurun Kozh ; hag un drama : Mor Penn-Marc'h . Skeudennet int gant Bourlaouen, Jos Kervella, R.-Y. Kreston, Zavier Langleiz ha Per Peron .

Chomet eo al levrioù-se e grignol Marsel Kalvez, mignon bras da Youenn Drezen, abaoe ar mare ma oa bet laket skrivagner Pont 'n Abad er maez eus e di gant tailhanter Naoned . Degaset int bet da Wened gant Tugdual Kalvez goude gwerzh lojeiz e dad .

Tu zo da breñañ anezho digant Kelc'h Sevenadurel Gwened, 6, straed ar Givijerez - 56000 GWENED (97-42-67-00) : 100 lur ar skwerenn hag 20 lur ouzhpenn evit ar mizoù kas (e-lec'h ar 400 lur a vez goulennet er stalioù levrioù kozh) .

CENTRE VANNETAIS DE CULTURE BRETONNE
"AN DOUARENN" - 21, rue des Tribunaux - 56000 VANNES

-29-

LE PRESIDENT

PARK AN ARVORIG

Hannec, le 23 fevrier 1993

NRF: SY/CO/308

Monteur Tadiak KALVEZ
Ar Gwez/Keñn Avel
La Grez
56250 ST NOLEFVEN

Monsieur,

Nous vous informons que dans le cadre des animations en langue bretonne du Parc d'Armorique, nous proposons la visite guidée en breton de certains musées du Parc, et ce en collaboration avec les associations bretonnes locales. Vous trouverez ci-joint la liste de ces musées. Ceux-ci sont gérés par des associations bretonnes, nous sommes donc de grande chance de trouver des personnes qui vous aideront dans votre visite. Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jean-Yves COZAN

FICHE CONTACT

MUSEE DES CHAMPS :

15, rue Menez-Bos
2950 SAINT-SEGAL
29200 PLOUHA
Nom du responsable : Yves GOULM

MUSEE DE L'ECOLE RURALE :

2930 TRÉGARVAN
29400 PLOUHA
Nom du responsable : Françoise GESTIN

ECOMUSEE DES MONTS D'ARREE :

Moulins de Kerneat
29450 COMMANA
98 58 87 76
Nom du responsable : Jean-Pierre CLOAREC
Maison Correc
29450 SIVYVAL
98 58 87 76
Nom du responsable : Jean-Pierre CLOAREC

MUSEE DU PATRIMOINE DE PLOUGASTEL :

14 bis, rue de l'Église
29450 PLOUGASTEL-DAOUJAS
98 40 21 18
Présidente : Mme QUINTIN

MUSEE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE LANDEVENNEC :

29560 LANDEVENNEC
98 27 35 90
Le Frère Marc souhaite, si cela est possible, que l'on regroupe plusieurs écoles ou groupes de façon à ne pas intervenir trop souvent.

ANTEST :

(Société sur vieux vêtements)
Mairie L'HOPITAL-CAMFROUIT
29450 L'HOPITAL-CAMFROUIT
98 27 35 90
Président : Jean KERONNES



PROPOSITIONS DU S.I.L.E.S. DU C.R.E.O. ET DU S.O.E. POUR UN PLAN ACADEMIQUE PLURIANNUEL DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OCCITAN EN AQUITAINE.

L'Aquitaine est riche de deux langues régionales : le basque et l'occitan. Cette dernière est représentée par trois dialectes sur les quatre qui la composent : gascon (33, 40, 64, 47), languedocien (26, 40, 47) et occitan (17, 40, 47). L'enquête recense le nombre de professeurs de lettres, histoire géographique, langues vivantes, économiques et sociales, aux réalités socio-économiques et littéraires de la culture occitane dans les départements de la région. Elle a permis de constater que : — une formation des professeurs du primaire et du secondaire dans tous les IUFM départementaux en filières spécifiques langue et culture occitanes avec pour objectif à terme un enseignant compétent dans chaque établissement.

— 6 calendriers (écoles maternelles/bilingues) fonctionnent à : Sarlat, la Teste de Buch, Pau, Oloron, Orthez, — 427 terminales présentent l'option au baccalauréat sur les 6 lycées classiques du département des Landes.

La demande pour l'enseignement de l'occitan est réelle, aussi nous proposons : **POUR LES ENSEIGNANTS** — une politique de valorisation et d'information (vue par le Ministère) auprès de tous les professeurs sur l'enseignement de l'occitan.

— une sensibilisation des documentalistes, des professeurs de lettres, histoire géographique, langues vivantes, économiques et sociales, aux réalités socio-économiques et littéraires de la culture occitane dans les départements de la région.

— une formation des professeurs du primaire et du secondaire dans tous les IUFM départementaux en filières spécifiques langue et culture occitanes avec pour objectif à terme un enseignant compétent dans chaque établissement.

POUR LES ETUDIANTS — la mise en place à Bordeaux d'une licence occitan / lettres pour faire suite au DELUG, — une préparation au CAPES d'occitan dans les IUFM de Pau et de Bordeaux.

AUPRES DES ELEVES ET DES PARENTS — une politique de valorisation et d'information sur l'étude de l'occitan, richesse culturelle unique de tous les Aquitains de tous les départements qui peut être également un important facteur d'intégration pour les élèves étrangers ou d'origine étrangère.

DANS LES ECOLES — une heure de sensibilisation et d'initiation hebdomadaire par niveau.

DANS LES COLLEGES Hors DGH — une heure de sensibilisation et d'initiation hebdomadaire de la 6^e à la 3^e pour tous les élèves.

— un enseignement spécifique de 1 à 3 heures hebdomadaires en LV2 et option libre, — une validation des acquis à l'épreuve du brevet des collèges.

DANS LES LYCEES — une à trois heures hebdomadaires en 2^e, 1^{er} et T, en option libre ou en ateliers de pratique avec le maintien de la bonification pour le baccalauréat ; seules comptent les notes supérieures à 10 / 20. — le maintien du statut de LV2 et LV3 en 3 heures hebdomadaires avec une épreuve écrite ou orale au baccalauréat.

A L'UNIVERSITE — Attachement des deux Universités aquitaines de Pau et de Bordeaux offrir des cours de licence, à Bordeaux il y a 200 étudiants inscrits à une UV d'initiation, à un CI ou à un CZ d'occitan. À Bordeaux il y a 200 étudiants inscrits à une UV d'initiation, à un CI ou à un CZ de licence, ou encore au DELUG d'occitan / Jetrès.

Il y a à Pau un maître de conférences, nous demandons la création d'un poste de maître de conférences et d'un poste de professeur d'Université pour Bordeaux.

LES OUTILS DE TRAVAIL Il ressort de l'enquête restaurée la vive nécessité de méthodes d'enseignement papier, ludiques et audio-visuelles adaptées aux réalités de notre époque. Ce besoin est plus sensible dans les zones d'éloignement. Nous demandons que des enseignants compétents soient détachés à la fabrication de ces méthodes d'enseignement et ce dès 1993.

LA PEDAGOGIE Depuis quelques années l'enseignement des langues régionales en Aquitaine bénéficie du soutien d'un conseiller pédagogique. L'Académie est très étonnée, la constitution de conseils académiques de langues régionales, de commissions de langues régionales, des syndicats, de la Région du CREO etc... Jitrès d'échanges et de références pour les enseignants du primaire et du secondaire est souhaitable.

Pour aider l'actuel conseiller pédagogique dans sa tâche nous demandons dès cette année l'attribution d'un deuxième détachement horaire.

POUR 1993-94 Le SNEES, le SOE et le CREO demandent : — la nomination de deux maîtres formateurs par département pour le primaire, — la création hors DGH : • d'un poste de certifié occitan / lettres au lycée de Pauillac, • d'un poste de certifié occitan / espagnol au lycée de Langon, • le maintien des heures d'enseignement de l'occitan aux lycées de La Réole et de Villeneuve. — Pour ces deux derniers lycées nous demandons l'attribution à des certifiés supérieurs d'occitan, ou à 3 d'entre eux, de deux postes de professeurs, adjoints, d'enseignement aux maîtres auxiliaires d'autres disciplines à la prochaine rentrée.

À Bordeaux, le 18 décembre 1992



Dr. Loic Kuter
169 Greenwood Ave., B-4
Jensintown, PA 17046

COMITE INTERNACIONAL PARA LA SALVAGUARDIA DE LA LENGUA BRETONA
COMITATO INTERNAZIONALE PER LA DIFESA DELLA LINGUA BRETONA

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVGARDE DE LA LANGUE BRETONNE
INTERNATIONAL COMITE TER BESCHERMING VAN DE BRETONSE TAAL

INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENSE OF THE BRETON LANGUAGE
INTERNATIONALER AUSSCHUSS FÜR DIE ERHALTUNG DER BRETONISCHEN SPRACHE

INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENSE OF THE BRETON LANGUAGE U.S. BRANCH

Son Excellence Monsieur Roland DUMAS
Ministre d'Etat
Ministre des Affaires Etrangères de France
37 quai d'Orsay
75007 PARIS

Rennes, le 10 novembre 1992

Monsieur le Ministre,

En tant que Secrétaire Générale de la Branche Américaine du Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne (CISLB), qui compte près de 200 membres dans les divers Etats de l'Union, j'avais rédigé en 1983 un "Rapport sur la situation de la langue bretonne", en collaboration avec trois autres universitaires : le Dr Lenora TIMM, de l'Université de Davis, Mrs Laurie O'Keefe FADAVE et Mrs Anne HABERMEHL. Ce rapport concluait notamment que la répression insidieuse de la langue bretonne se poursuivait en dépit des déclarations éloquentes du gouvernement français et au mépris des conventions internationales signées par la France. Ce document a été largement diffusé par les représentations du CISLB existantes dans une vingtaine de pays démocratiques, de même qu'auprès des Nations-Unies.

Revenant après dix ans en Bretagne, les contacts pris dans les milieux universitaires et culturels bretons montrent que malgré les promesses solennelles faites par le Président MITTERRAND, le traitement réservé à la langue bretonne demeure discriminatoire, dissuasif pour les élèves et les professeurs, sans perspective quant à l'emploi de cette langue dans la vie publique et dans les médias. A cet égard, la restructuration de la chaîne de télévision FR3 transformée en France 3, avec l'élimination significative du terme de "Régions", a abouti à réduire de 1 heure à 45 minutes par semaine les émissions télévisées en langue bretonne, tout en restreignant leur diffusion à une partie infime du territoire de la Bretagne.

J'apprends par ailleurs que le gouvernement socialiste français, après avoir refusé en 1984 de mettre à l'ordre du jour du Parlement la proposition des 282 députés socialistes portant statut des langues régionales de France, refuse de ratifier la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires. Ce double refus de soumettre la question à la décision démocratique de l'Assemblée Française et de s'engager sur le plan international dans ce domaine, constitue l'aveu même de la volonté de l'Etat français de poursuivre sans entraves sa politique d'étouffement des langues, autres que le français, qui existent encore sur son territoire. Il s'agit là d'une "purification linguistique" que n'ose même pas appliquer la Turquie, compagne de la France dans le refus de ratifier.

En conséquence, je me propose, à mon retour aux Etats-Unis, d'actualiser le rapport sur la langue bretonne élaboré en 1982 et de dénoncer sur cette base le traitement répressif infligé aux langues régionales de France, répression d'ailleurs admise dans le texte de la proposition de loi socialiste de 1984 dans le paragraphe intitulé "Une tradition de répression culturelle".

Il est évident que la réputation de la France sur le plan international ne sortira pas indemne de ce comportement indigne de ses prétentions à demeurer la Patrie des Droits de l'Homme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Loic Kuter
Dr Loic KUTER

Copie à :
- Messieurs les Ministres bretons du gouvernement ;
- Mr. Louis Le PENSEC, Mr. Koff YAMGNAME, Mr. Charles JOSSELINE

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Une relance ambiguë

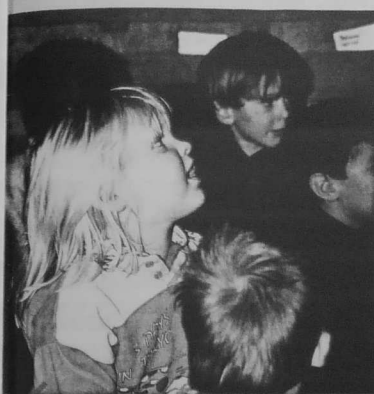
Jack Lang incite au développement des langues régionales. Il s'appuie sur les collectivités locales et les associations privées. Nos collègues attachés à cette cause y gagneront-ils ?

Le ministre a projeté à la une des journaux les "langues de France" d'é n o m m é e s jusque-là langues régionales. Il en annonce la généralisation jusqu'à un "authentique bilinguisme" à l'issue de l'école élémentaire.

RÉACTION DE NOTRE SECTION DU HAUT-RHIN

La signature de la charte de l'enseignement bilingue dans les écoles maternelles du département s'est faite sans concertation. C'est le signe du mépris avec lequel on traite les enseignants et du peu de cas qu'on fait de l'intérêt des enfants. C'est une opération hautement médiatique destinée à servir les visées politiques des uns et des autres. On s'en gausserait volontiers si cette charte ne portait en elle le germe d'un mauvais coup porté à l'indépendance de l'enseignement. Le financement par le Conseil général de maîtres ayant vocation à enseigner dans l'éducation nationale avérigüe la volonté des hommes politiques d'imposer leur "pédagogie". Nous ne seront alors pas loin d'une gestion par le pouvoir politique du mouvement du personnel. Il est regrettable que l'enseignement de l'allemand serve de tremplin à ces velléités.

C'est le grand brama-bas. Du moins dans les semaines. Car il reste à nous démontrer comment on peut ajouter toujours plus d'enseignants dans le cadre de programmes par ailleurs inchangés, comment on peut consacrer des postes nouveaux dans le cadre de dotations par ailleurs insuffisantes et souvent même



L'enseignement bilingue dans les maternelles du Haut-Rhin est une opération très médiatique

amputées par le redéploiement national annuel. Les concessions locales débridées et l'abandon de la maîtrise du service public pourraient très vite se retourner contre ceux - nos collègues - qui en son sein assurent le développement d'un enseignement laïque des langues et cultures régionales.

Jean-Michel LAXALT

(*) Aix-Marseille, Antilles-Guyane, Bordeaux, Clermont Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Reunion, Strasbourg, Toulouse.

RÉACTION DE NOTRE SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Jack Lang paraît découvrir ce qui constitue pour nous, des revendications anciennes du SÉ. - libre choix des élèves et de leur famille, mais obligation pour l'État d'organiser le système éducatif, - nécessaire continuité pédagogique école-collège-lycée. - formation des maîtres à l'ILFM et mise en place d'une réelle formation continue. Le Ministre prévoit un recours à des organismes "experts associés" ! Formulation volontairement vague et dangereuse que nous rejetons ! Les licences de Basque et d'Occitan existent : il y a donc à l'uni-

versité et dans le service public assez "d'experts" pour la formation des maîtres. - souci de prévoir le recrutement des maîtres, ou mais... sur la dotation départementale existante. Voilà qui risque fort de faire apparaître le bilinguisme comme une écoleuse calamité ! Dans le même temps, le recteur de l'académie de Bordeaux, signait une nouvelle convention avec Seaska (association qui gère les écoles basques) renforçant ainsi la concurrence du service public. Son contenu est inquiétant à plus d'un titre.

revue du "Syndicat des Enseignants" (ce - SNI) "L'Enseignant - l'École Libérale" n° 13 - 30/01/1993 -

CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

27ans l'esprit des circulaires du Ministre de l'Éducation Nationale des 21 juin 1982, et 30 décembre 1983, des circulaires du Recteur de l'Académie de Strasbourg, du 9 juin 1982, de janvier 1986, de janvier 1988, du 15 décembre 1989, du 16 février 1990, du 17 juin 1990, et plus particulièrement de celle du 17 septembre 1990, le Conseil Général du Haut-Rhin, en accord avec le Recteur de l'Académie de Strasbourg, au communiqué du Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, du 18 décembre 1990 et de sa déclaration à l'Assemblée Nationale du 5 novembre 1990, et en application de la directive du Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture du 24 novembre 1992.

le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin, ont arrêté et approuvés la présente charte d'enseignement bilingue dans les écoles maternelles du Haut-Rhin.

1. Après concertation et sous réserve de l'accord des parents d'élèves, les écoles maternelles pourront envisager l'intégration de la langue allemande comme véhicule de communication de la Petite Section, l'intégration susceptible d'atteindre la partie horaire (13 heures en langues française / 13 heures en langue allemande). Cet enseignement sera organisé par le personnel enseignant de l'école. Il sera organisé que dans la mesure où les effectifs intéressés le permettent sans compromettre le nécessaire équilibre pédagogique des structures de l'école.

2. L'inspecteur d'Académie s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'organisation des activités assurées en langue allemande en recourant prioritairement aux maîtres de l'Éducation Nationale volontaires et compétents.

3. L'emploi sera recherché de recruter du personnel pour assurer les activités en langue allemande. Le Conseil Général du Haut-Rhin s'engage à financer les rémunérations des intervenants extérieurs (ou à obtenir les fonds dans le cas d'un cofinancement) dont la maîtrise incombera au seul Conseil Général, dans la limite de la ligne budgétaire votée à cet effet par l'Assemblée Départementale.

Les agrégations comprennent de choisir le Fonds de Concours des Collectivités comme relais pour le paiement des personnels recrutés en qualité d'intervenants extérieurs. Une ligne spécifique sera ouverte à cet effet auprès de ce Fonds. L'emploi sera alloué par les crédits votés à cet effet par le Conseil Général du Haut-Rhin, dans le cadre des crédits affectés à l'instruction directe de l'inspecteur d'Académie. Un état récapitulatif sera fourni périodiquement au Conseil Général du Haut-Rhin.

4. L'inspecteur d'Académie assurera la maîtrise du recrutement des intervenants extérieurs et assurera l'organisation et le suivi pédagogique des structures mises en place, de ce fait, dans les écoles. Il fera procéder régulièrement à l'évaluation des acquis et des activités dans les classes concernées par le processus et pourra faire appel, au besoin, à la Commission Académique d'évaluation.

5. Le Président du Conseil Général et l'Inspecteur d'Académie affirment clairement que ce protocole est limité à l'école maternelle. La continuité pédagogique à l'école élémentaire à partir du Cours Préparatoire sera assurée par le personnel enseignant de l'école, dans le moyen terme de développement de l'enseignement de l'allemand à l'école.

Le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture

Jack Lang

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Jean-Jacques WEBER

de l'Académie de Strasbourg

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg

Alain BOUYE

Jean-Paul de GAUDENAR

Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin

Le Directeur d'Académie de Strasbourg

ANV/NOM :

Anv Bihan/Prénom :

Chomlec'h/Adresse :

A garfe kaout muioc'h a ditouroù diwar-benn Gouel ar Film an Oriant 1993.

Souhaite recevoir une documentation sur le Festival du Film 1993.

A garfe kaout un teuliadur diwar-benn ar gouelioù sevenadurel breizhek ha kelt da vezan dalc'het en Oriant e 1993.

Souhaite recevoir une documentation sur les manifestations culturelles bretonnes et celtiques de Lorient en 1993

A garfe kaout un teuliadur war Bro An Oriant (touristelezh, lojeiz, h.a....).

Souhaite recevoir une documentation sur le Pays de Lorient (tourisme, hébergement).

Da gas en-dro da/à retourner à :

Yezh ha sevenadur Breizh/

Langue et Culture bretonnes

Kêr An Oriant/Ville de Lorient

B.P. 2145

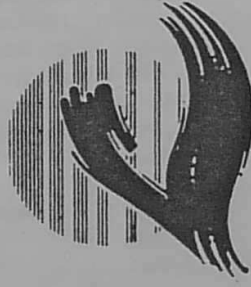
56321 LORIENT/AN ORIENT Cedex
BREIZH/BRETAGNE

14 eg Gouel Etrevroadel ar Filmoù hag ar
Pellwel er Broioù Keltiek



14th International Festival of Film and
Television in Celtic Countries

14^{ème} Festival International du Film
et de la Télévision des Pays Celtiques



AN ORIENT

MAIRIE DE LORIENT

BP 2145-56321 LORIENT Cedex

Tél.97.02.22.00

Fax:97.02.23.84

26-30 A VIZ EBREL 1993